

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 2021-166

Portant circulation et stationnement interdits rue de Pleumeur (RD33), du 20 septembre au 1^{er} octobre 2021, pour permettre les travaux sur le réseau d'Adduction en Eau Potable

Le Maire de PLEUBIAN,

- VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement,
VU le Code de la route, article R. 37-1,
VU le Code pénal, article R. 36-15,
VU la demande de l'entreprise LE DU de CHATELAUDREN en date du 20/09/2021,
CONSIDERANT que les travaux sur le réseau d'Adduction en Eau Potable rue de Pleumeur (RD33), exigent une interruption provisoire de la circulation et de stationnement

ARRETE :

- ARTICLE 1** - La circulation et le stationnement seront interdits à tous véhicules, sauf véhicules de secours, rue de Pleumeur (RD33), entre le n°6 et le n°52, du 20 septembre au 1^{er} octobre 2021 pour permettre les travaux sur le réseau d'Adduction en Eau Potable.
- ARTICLE 2** - Une déviation sera mise en place pour les usagers
- Par la rue Ribisica (VC2) et Keropers (VC10)
- Par la rue Erwan Berthou (RD20)
- ARTICLE 3** - Les différents panneaux de signalisation rendus nécessaires par l'instauration de ce sens interdit seront posés par l'entreprise LE DU de CHATELAUDREN.
- ARTICLE 4** - Durant les travaux l'entreprise veillera à assurer en permanence la sécurité des piétons.
- ARTICLE 5** - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 6** - Monsieur le secrétaire général, Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie de LEZARDRIEUX, et Monsieur l'agent ASVP, l'entreprise, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à l'ATD de Lannion et Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de PLEUBIAN.

PLEUBIAN, le 20 septembre 2021
Le Maire,
Loïc MAHÉ

